



CEA/BSR-AC

# CEA/BSR-AC INFOS

“Le partenaire privilégié de l’intégration en Afrique Centrale”

Numéro 008 de janvier à mars 2007

Une publication du Bureau sous-régional pour l’Afrique Centrale de la CEA

## CEMAC - CEEAC: vers une harmonisation des instruments de coopération commerciale



- ◆ Les experts en commerce et douane de la sous-région se sont réunis autour des responsables de la CEMAC et de la CEEAC à Douala, Cameroun du 23 au 24 janvier 2007 pour étudier la possibilité d’une harmonisation des instruments de politique commerciale entre les deux CERs . [P. 3](#)

- ◆ **TIC et développement: adoption d’un guide de mise en place des stratégies nationales;**
- ◆ **CEA/BSR-AC, CEMAC, CEEAC: formulation d’un programme pluriannuel** [P. 4](#)

**Point sur l’intégration régionale en Afrique Centrale:  
de l’édification du marché commun** [P. 5](#)

### En bref:

- ◆ **Etude d’impact des négociations des APE: renforcement des capacités des experts de la sous-région** [P. 6](#)

### Annonces: [P. 7](#)

- ◆ *CIE : croissance, pauvreté et redistribution des revenus. Libreville 2007;*
- ◆ *PDCT-AC: validation de l’étude de priorisation*

Edition disponible en ligne sur le site web du Bureau sous-régional pour l’Afrique Centrale de la CEA

<http://www.uneca.org/fr/sro/ac/>

## EDITORIAL

**L**e profil de la pauvreté des pays d'Afrique subsaharienne montre que la proportion de la population qui vit avec moins de 1 dollar par jour est autour de 48%, ce qui représente l'incidence la plus élevée parmi les régions du monde en développement. Encore plus inquiétant est l'observation que ce taux est aujourd'hui plus élevé qu'il ne l'était en 1980.

Pour les pays de l'Afrique centrale, les informations disponibles, permettent de faire deux constats. Premièrement, l'incidence moyenne de la pauvreté dans la sous-région est légèrement au dessus de 48%. Deuxièmement, excepté le Cameroun où l'on observe une tendance significative à la réduction entre 1996 et 2001 (dates des deux enquêtes sur les conditions de vie des ménages actuellement disponibles), dans tous les autres pays, le nombre de pauvres en proportion du total de la population augmente.

Dans ce contexte, la question qui se pose est d'identifier les facteurs qui déterminent la variation de la pauvreté. L'attention des décideurs de politique économique s'est souvent focalisée sur la croissance économique, avec la conviction qu'une croissance plus rapide doit se traduire par une réduction de la pauvreté. Cette certitude est en effet corroborée par le constat empirique : les analyses statistiques montrent que l'élasticité de la variation de la pauvreté à la croissance du PIB par tête est négative, ce qui veut dire que l'expansion du PIB par tête détermine en effet une variation négative (réduction) de la pauvreté. Cependant, les données suggèrent aussi que l'intensité de cette réaction de la pauvreté à la croissance économique diffère significativement entre pays. Par exemple, en Afrique centrale, la performance économique de plusieurs pays, mesurée en termes de croissance du PIB par tête, a été positive, surtout pendant les dernières années, mais ceci ne s'est pas accompagné pour autant d'une contraction significative de la pauvreté.

Pour mieux comprendre le lien entre croissance et pauvreté, l'étude thématique que le Bureau sous-régional présentera au CIE 2007 analyse un échantillon de 99 pays en voie de développement. L'étude montre que la réduction de la pauvreté est beaucoup plus forte si la

croissance économique s'accompagne d'une réduction du niveau des inégalités dans la distribution des revenus. Dans les pays où la croissance est associée avec une redistribution des revenus, l'incidence de la pauvreté recule d'environ 7% par an. En revanche dans les pays où la croissance économique est réalisée sans redistribution, la réduction de l'incidence de la pauvreté ne se limite qu'à 2% par an. Cette différence annuelle, projetée sur une longue période, est remarquable.

Par conséquent, le scénario le plus favorable à la lutte contre la pauvreté est celui qui combine croissance et redistribution. La logique sous-jacente est que pour arriver à une réduction significative de la pauvreté, il faut que le « surplus » de richesse créé par la croissance soit accessible à toute la population, et aux pauvres en particulier. L'expérience des pays de l'Afrique centrale peut bien s'interpréter dans ce sens. De tous les pays pour lesquels existent des données suffisamment fiables sur la pauvreté, la croissance et la redistribution, le seul qui, sur une période de référence d'au moins cinq ans, associe un taux de croissance du PIB positif avec une réduction de l'inégalité est le Cameroun. Il s'agit du seul pays de la sous-région où la pauvreté recule effectivement.

Le défi auquel les pays de l'Afrique centrale font face consiste alors en la mise en œuvre d'actions et de politiques qui permettent aux deux processus, croissance et redistribution, de se concrétiser en même temps et de se renforcer mutuellement. A travers une analyse statistique de l'effet de plusieurs variables socioéconomiques sur les indicateurs de croissance et d'inégalité, l'étude du Bureau est parvenue à identifier certains axes d'intervention prioritaires: le renforcement de la productivité agricole ; la réallocation des ressources budgétaires vers la production de biens publics (y compris le développement des infrastructures) et la consolidation du cadre macroéconomique ; le développement du système financier ; la diversification des structures productives et des exportations à travers la création d'un tissu industriel permettant une activité de transformation plus significative des produits de base.

**Mamadou Hachim Koumaré**

*Directeur de la CEA/BSR-AC*



CEA/BSR-AC

**CEA/BSR-AC INFOS**

Le partenaire privilégié de l'intégration en Afrique Centrale

**Directeur de publication:** Mamadou Hachim KOUMARE

**Equipe de rédaction:** Albert YAMA, Abdoul KANE, Anne Marie BAKYONO, Fabrizio CARMIGNANI, Désiré AVOM, Fatoumata DIAKHITE, Mamadou BAL, Bertrand TACHAGO

**Conception et Réalisation:** Bertrand TACHAGO

Numéro 008 de janvier à mars 2007

Une publication du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA

**Contact**

**Tél:** +237 223 14 61 / 222 08 61 / 222 08 56

**Fax:** +237 223 31 85

**B.P. 14935 Yaoundé, Cameroun**

**Email:** sroca@uneca.org

## ACTIVITES SECTORIELLES

# CEMAC - CEEAC: vers une harmonisation des instruments de coopération commerciale

L'impératif d'intégration économique pour le continent africain est une constance qui s'exprime tant dans les discours politiques que dans les stratégies nationales de développement. Les Etats africains ont dans leur quasi-totalité adhéré à des ensembles régionaux ou sous-régionaux dans la perspective de marchés élargis, de plus grandes opportunités d'investissement et d'appareils de production complémentaires. Cette dynamique entamée par l'adoption du Plan d'Action de Lagos a abouti à la formulation d'un cadre juridique et institutionnel unifié avec la signature du Traité d'Abuja et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine.

Toutefois, l'existence d'un grand nombre d'OIGs dans chacun et au-delà de chacun des espaces régionaux, avec des aires géographiques qui se chevauchent et des mandats et programmes similaires limite considérablement la capacité de ces institutions à générer et canaliser un effort collectif durable, à même de relever les défis auxquels les Etats sont confrontés.

En Afrique Centrale, le processus d'intégration économique est mis en œuvre par la CEMAC et la CEEAC, leurs institutions spécialisées et quelques OIGs à champ d'action plus spécifique : la CICOS, la COMIFAC et l'OHADA notamment. La relance de la CEPGL, inscrite dans les objectifs à moyen terme de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, devrait faire de cette institution un autre acteur du processus d'intégration en Afrique Centrale.

Par ailleurs, des politiques et stratégies définies ou négociées dans d'autres cadres institutionnels interfèrent directement avec celles des communautés régionales. Il s'agit notamment des programmes du NEPAD, des négociations au sein de l'OMC et de celles relatives aux accords de partenariat ACP-UE.

Dans le souci d'aider la sous-région à rationaliser les actions découlant de ces multiples initiatives, la CEA/BSR-AC a organisé du 23 au 24 janvier 2007 à Douala (Cameroun), une réunion ad hoc d'experts sur l'harmonisation des programmes et activités des acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Cette réunion qui se situait dans le cadre de l'accord de coopération signé en avril 2005 entre la CEEAC, la CEMAC et la CEA/BSR-AC avait pour objectif principal la recherche d'un renforcement et d'une dynamisation des schémas de libéralisation des échanges de la CEEAC et de la CEMAC par l'harmonisation de leurs instruments de coopération commerciale.

*Au terme des travaux, un consensus s'est dégagé entre les deux Communautés et les experts des Etats membres sur quatre des six instruments qui étaient en discussion.*

- ◆ En matière de règles d'origine, les deux Communautés se sont accordées pour l'adoption de taux identiques de

40% de matières premières communautaires et de 35% de valeur ajoutée, pour tenir pleinement compte des structures et conditions actuelles de production des entreprises de la région.

- ◆ Pour l'agrément aux régimes tarifaires préférentiels, les deux institutions ont convenu d'une procédure uniforme impliquant une demande formelle d'agrément par chaque opérateur économique désirant bénéficier de la préférence régionale, la saisine d'un comité d'experts et la prise de décision par les Secrétariats, en lieu et place des conseils des ministres; les demandes d'agrément seront formulées selon le modèle de dossier-type CEEAC qui sera adopté par les deux Communautés.
- ◆ Les preuves documentaires de l'origine communautaire et de l'agrément seront des certificats d'origine, identiques pour les deux Communautés ; le certificat d'origine CEEAC servira de modèle; un certificat de circulation CEMAC-CEEAC -élaboré selon le modèle CEMAC- sera utilisé pour les produits fabriqués dans les Etats membres et ne remplissant pas les critères d'origine, pour permettre une saisie statistique complète des échanges intra-communautaires.
- ◆ Les marchandises en transit international entre les Etats membres seront traitées sous le régime TIPAC -Transport Inter-Etats des Pays de l'Afrique Centrale en raison du caractère plus actuel de ce projet, et de la part des flux commerciaux des Etats CEMAC dans les opérations de transit international en Afrique Centrale ; le TIPAC sera réactivé comme projet conjoint CEMAC/CEEAC à cette fin.

Pour ces quatre instruments, le Bureau de la CEA pour l'Afrique Centrale a reçu mandat d'élaborer les projets de textes harmonisés qui seront transmis aux secrétariats des deux Communautés pour présentation à leurs organes délibérants respectifs. La CEA devra également préparer des réflexions complémentaires sur les deux autres instruments que sont les mécanismes compensatoires et le traitement douanier des produits de réexportation, sans préjudice de la prise en compte d'autres outils de coopération dans ce processus d'harmonisation (tarifs extérieurs, mécanismes de financement TCI/CCI, normes en matière de libre circulation des personnes).

De manière générale, les résultats de cette réunion préfigurent de l'édification d'un marché unifié en Afrique Centrale, et devraient permettre aux deux Communautés Economiques Régionales de jouer pleinement leur rôle de pôles fédératifs du futur marché commun africain. Il est donc impératif de passer à la mise en œuvre des recommandations de Douala.

## ACTIVITES SECTORIELLES

# TIC & développement: adoption d'un guide de mise en place des stratégies nationales

**L**es experts en Technologie de l'Information et de la Communication de la sous-région Afrique Centrale se sont réunis à Douala, Cameroun le 26 janvier 2007 pour débattre sur l'information au service du développement en Afrique Centrale. Au cours de leurs travaux, les experts ont noté l'absence d'un mécanisme :

- ◆ de suivi des activités relatives aux TIC pour le développement ;
- ◆ de mise en œuvre et d'évaluation des recommandations des différentes rencontres internationales sur l'information au niveau de la sous-région.

C'est ainsi qu'il a été décidé la mise en place d'une plateforme pour le suivi et l'évaluation d'une part des activités relatives à l'édification d'une société de l'information en Afrique Centrale et, d'autre part des autres initiatives sous-régionales en matière de TIC. Cette plateforme est constituée d'un Secrétariat Permanent de Suivi composée de la CEA, de la CEEAC et de la CEMAC. En appui, le Secrétariat permanent travaillera avec les Points Focaux nationaux désignés par les Chefs de Département ministériels en charge des TIC ainsi que les Experts provenant de toutes les autres parties prenantes. En outre, les experts ont adopté le guide de mise en place des stratégies nationales TIC élaboré par la CEA. Ce guide devra servir de fil conducteur dans le processus d'élaboration des stratégies nationales



Allocution d'ouverture du Directeur du BSR/AC entouré des Représentants de la CEMAC, de la CEEAC et du Ministre Camerounais des Postes et Télécommunications.

TIC (Plan NICI) au niveau des Etats de la sous-région.

Deux jours avant (du 24 au 25 janvier), les experts avaient échangé sur la stratégie sous-régionale des TIC pour l'ensemble de la sous-région Afrique centrale et formulé des recommandations à l'endroit des différents acteurs intervenant dans cette stratégie. Cette stratégie sous-régionale une fois finalisée, sera transmise à la CEEAC pour validation par les instances décisionnelles de la Communauté.

## CEA/BSR-AC, CEMAC, CEEAC: formulation d'un programme pluriannuel

Dans le cadre de la coopération entre le BSR-AC, la CEMAC et la CEEAC, les responsables et experts de ces 3 institutions se sont retrouvés à Douala, Cameroun le 25 janvier 2007 pour une concertation sur le contenu substantif d'un programme pluriannuel et les modalités de sa formulation. Il est à signaler que cette activité s'inscrit également dans l'exercice de repositionnement de la CEA et la stratégie de renforcement et d'amélioration de son action pour l'accélération de l'intégration régionale. Le contenu du programme proposé comporte entre autres:

- ◆ La promotion et la vulgarisation des infrastructures physiques notamment les transports, l'énergie et les TIC;
- ◆ L'harmonisation et la vulgarisation des instruments de coopération des deux communautés;
- ◆ La mise en œuvre du NEPAD;

- ◆ Le soutien à l'amélioration des performances économiques notamment à travers la mise en œuvre de la Feuille de route adoptée par le Forum sur les investissements de Brazzaville 2006;
- ◆ Le développement et le renforcement institutionnel des deux CERs;
- ◆ La promotion de la bonne gouvernance et des programmes post conflits;

Toutefois, comme l'a mentionné le Secrétaire Général de la CEEAC, ledit programme doit offrir l'occasion d'opérationnaliser les recommandations des différentes études déjà réalisées par la CEA, à travers des projets et plans. Par ailleurs, des cadres d'harmonisation de tous les autres secteurs de développement à savoir l'agriculture, l'environnement, le maintien de la paix et de la sécurité, l'énergie et les TIC, devront être mis en place.

## VISIBILITE ET COOPERATION

### Point sur l'intégration régionale en Afrique Centrale: de l'édification du marché commun

**L**e préambule et le dispositif du Traité instituant la CEMAC confèrent à celle-ci la mission de promouvoir un espace de « développement économique et social harmonieux » par le biais d'une harmonisation des législations des Etats membres, l'unification de leurs marchés intérieurs et la mise en oeuvre de politiques communes dans les secteurs essentiels de leurs économies ». De même, le Traité instituant la CEEAC, entré en vigueur en 1985, a défini comme objectifs majeurs la création « d'un espace économique intégré, avec notamment la réalisation d'un marché commun, une coopération poussée en matière de monnaie & paiements et la mise en oeuvre de politiques sectorielles communes », le tout devant concourir à un développement harmonieux et équilibré des Etats membres.

Au niveau de la CEMAC, le Tarif Préférentiel Généralisé TPG a été mis en oeuvre par l'Acte 7/93- UDEAC – 556 – SEI, avec un calendrier de désarmement linéaire étalé sur la période 1994 – 1998. L'objectif de zone de libre échange a ainsi été atteint entre les 6 Etats de l'espace CEMAC depuis le 1 janvier 1998.

Pour la CEEAC, l'objectif de zone de libre échange a été programmé dans le cadre du processus de relance amorcé en 1998 avec une stratégie de capitalisation – amélioration et extension des acquis de la CEMAC et du COMESA en matière de libéralisation des échanges. Le Tarif Préférentiel TP/CEEAC tel qu'adopté en 2004, offre les avantages de doter l'Afrique Centrale d'un marché d'environ 130 millions de consommateurs et d'établir une passerelle avec les marchés de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, en symbiose avec les objectifs et la stratégie de convergence de la Communauté Economique Africaine.

La mise en oeuvre du TP/CEEAC a été programmée sur la période 2004 – 2007, la zone de libre échange devant être effective un an avant la date butoir prévue pour la conclusion des négociations des nouveaux accords commerciaux ACP-UE. Des règles d'origine simplifiées ont été adoptées, de manière à faciliter l'accès au marché régional pour les produits originaires, tout en limitant les risques de détournement de la préférence régionale au profit de produits de réexportation ou ayant un faible degré de transformation dans l'espace Afrique Centrale. Le plan d'action pour la mise en oeuvre de la ZLE adopté en novembre 2004 à Brazzaville a débuté avec un an de retard, et n'était toujours pas achevé à la fin de l'exercice 2006. Le TP/CEEAC est en principe au taux 0 depuis le 1 janvier 2007, mais reste encore un projet à concrétiser, le Secrétariat Général n'ayant enregistré aucune demande d'agrément. L'effectivité de la ZLE/CEEAC est déterminante pour la crédibilité et les performances d'un marché régional en Afrique Centrale. Une analyse/évaluation rapide de cette non réactivité des opérateurs économiques de la région devrait donc être menée dans les meilleurs délais, pour lever les obstacles à l'application du TP, la perpétuation de ce retard présentant pour l'espace régional le risque majeur d'une conclusion d'accords de libre échange avec l'Union Européenne avant la réalisation du marché commun d'Afrique centrale.

L'adoption et la mise en oeuvre effective du tarif extérieur commun TEC/CEMAC ont consacré l'objectif d'union douanière CEMAC depuis janvier 2000, ce qui constitue une avancée majeure pour toute la région Afrique centrale, en dépit des quelques

lacunes observées depuis lors. Les Etats continuent en effet de procéder à des déclassements tarifaires unilatéraux, modifiant ainsi le classement catégoriel de certains produits et, par voie de conséquence, les taux de taxation normalement applicables. Ces décisions sont prises sans concertation préalable au niveau sous-régional. Le TEC comprend quatre (4) catégories tarifaires, avec les taux de droit de douane ci-après:

Cat I.	Biens de première nécessité	5%
Cat II	Matières premières et biens d'équipement	10%
Cat III	Biens intermédiaires	20%
Cat IV	Biens de consommation courante	30%

Pour la CEEAC, la stratégie globale de relance de la politique commerciale a été basée sur l'extension progressive des instruments de la CEMAC au reste de l'espace régional. La CEMAC étant au stade de l'union douanière, son tarif extérieur commun est proposé pour constituer l'ossature de base du projet TEC/CEEAC à négocier entre les Etats membres. Il est à souligner que les dites négociations n'ont pas encore débuté, eu égard au retard déjà enregistré dans la mise en oeuvre du plan d'action de la ZLE.

La libre circulation des personnes, troisième composante du marché commun constitue le maillon faible du processus d'intégration en Afrique Centrale. En l'article 2 de son traité, la CEMAC s'est donnée pour objectif de « ...créer un marché commun fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes... » Ce principe est largement développé dans les articles 4, 5 et 13 du même traité. Par contre, l'article 27 fixe comme conditions à cette libre circulation des personnes, l'harmonisation préalable des normes nationales en matière d'immigration, de codes du travail et de protection sociale. Treize ans après la signature du Traité instituant la CEMAC, et sept ans après son entrée en vigueur, aucune étude ou proposition de texte relative à cette harmonisation n'a été initiée, dans un domaine normatif ou même l'Union Européenne est encore loin de tels objectifs. Les principes clairement énoncés dans les traités et conventions passés entre les pays de la sous-région n'ont pas encore permis la suppression de l'obligation de visa pour tous les ressortissants communautaires. Seuls 4 Etats membres sur les 11 que compte la CEEAC se sont formellement engagés à lever l'obligation de visa pour la circulation des ressortissants communautaires. Le passeport CEMAC comme le carnet de libre circulation CEEAC restent néanmoins des projets, nonobstant leur adoption formelle par les organes délibérants respectifs des deux communautés. Les difficultés rencontrées dans ce domaine de coopération militent en faveur d'une nouvelle approche du problème. Comme pour l'Europe de Schengen, les Etats d'Afrique Centrale devraient opter pour un régime à plusieurs vitesses. Les Etats prêts à lever l'obligation de visa devraient le faire immédiatement, pour les ressortissants communautaires détenteurs de passeports nationaux, sans préjudice du processus de mise à disposition du passeport CEMAC ou de la carte de libre circulation CEEAC. Pour les Etats qui ne seraient pas encore prêts à franchir cette étape, une plateforme d'action minimale serait négociée et signée avec chacun des deux secrétariats, déterminant par catégorie de ressortissants communautaires, le régime applicable.

## EN BREF

### Intégration régionale: renforcement des capacités des fonctionnaires de la République Gabonaise

**S**ur requête du Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale de la République Gabonaise, adressée au Directeur du BSR-AC/CEA, un atelier de formation vient de se dérouler à Libreville pour renforcer les capacités des fonctionnaires dudit ministère sur les concepts opératoires et les instruments d'intégration régionale, et leur permettre un suivi efficace des dossiers CEMAC et CEEAC.

Cet atelier, organisé du 20 au 22 février 2007 a porté essentiellement sur les régimes tarifaires préférentiels, les mécanismes compensatoires CEMAC – CEEAC, la problématique du financement de l'intégration en Afrique, les mécanismes de financement autonome de la CEMAC et de la CEEAC (TCI/CCI), l'impact des APE sur le processus d'intégration en Afrique Centrale et les enjeux et défis du Programme de Doha/OMC.

Au sortir de cet atelier, les participants ont exprimé leur satisfaction pour les connaissances acquises. Le besoin d'une



Les fonctionnaires de la CEA et de la République Gabonaise au terme de l'atelier de formation.

plus large vulgarisation des instruments d'intégration régionale a également été exprimé, ainsi que le souhait de voir de telles initiatives d'échange se multiplier, pour permettre une meilleure visibilité du processus et des acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

### Etude d'impact des négociations des APE: renforcement des capacités des experts de la sous-région

**L**es Etats de l'Afrique Centrale sont en ce moment engagés dans deux négociations commerciales majeures à savoir:

- ♦ les négociations commerciales avec l'Union Européenne dans le cadre des pays ACP, lesquelles conduiront aux accords de partenariat économique avec l'Union Européenne en janvier 2008 ;
- ♦ les négociations du cycle de DOHA en tant que Etats membres de l'OMC.

Afin d'atténuer ou d'annihiler certains effets négatifs que ces accords pourraient entraîner, et surtout afin de bénéficier pleinement de ces types d'accords, de nombreuses actions doivent être menées. C'est dans ce contexte qu'une formation des experts de la sous-région s'est tenue du 26 au 27 février 2007 à Yaoundé, Cameroun. Cette formation dont le but était de fournir auxdits experts des éléments devant leur permettre d'évaluer et d'analyser les impacts des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux sur les économies nationales des Etats de l'Afrique Centrale, a été conjointement organisée et animée par la CEA/BSR-AC et la Division du développement économique, du commerce et des finances de la CEA. Elle a rassemblé 14 experts venant de la



Une vue des experts pendant la formation

RCA, de la Guinée Equatoriale, du Tchad et du Secrétariat Exécutif de la CEMAC.

Cette formation a permis aux experts présents de se familiariser avec le logiciel WITS et le modèle WITS/Smart développés par la Banque Mondiale et la CNUCED.

Vivement que les aptitudes acquises permettent aux Etats de la sous-région de tirer la meilleure part des négociations commerciales.

## ANNONCES

### Croissance, pauvreté et redistribution des revenus: Libreville 2007

**L**a vingt-cinquième session du CIE du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique se tiendra à Libreville (Gabon), du 16 au 17 avril 2007. Elle aura pour thème « Croissance, pauvreté et redistribution des revenus ». Au vu de son thème et des différents rapports qui seront discutés à Libreville, cette 25<sup>ème</sup> session du CIE voudrait attirer l'attention des Etats membres sur la situation économique et l'état de l'intégration régionale de la sous-région. Ainsi, cette session du CIE aura pour objectifs :

- ♦ d'examiner l'évolution socio-économique, l'état d'avancement du processus d'intégration économique de la sous-région, l'état de mise en œuvre des grandes initiatives mondiales et continentales dans la sous région et quelques questions sectorielles ;
- ♦ d'identifier ensemble, dans une démarche participative, un thème d'importance pour les Etats de la région, à traiter par le Bureau dans l'édition 2008 des économies de l'Afrique Centrale, et pour des réunions futures à organiser par la CEA/BSR-AC;
- ♦ d'évaluer l'état de mise en œuvre du programme de travail du Bureau; et faire des propositions pour les orientations du Bureau pour l'année à venir.

Les résultats attendus de cette session sont :

- ♦ des recommandations à l'endroit des Gouvernements, des acteurs de l'intégration régionale, de la société ci-

vile et des divers autres acteurs du développement économique et social, sur les politiques et programmes économiques et sectoriels à mettre en place pour accélérer le processus d'intégration en Afrique centrale, et renforcer la coopération entre lesdits acteurs;

- ♦ le soutien du comité au programme de travail du Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de la CEA, et
- ♦ l'enrichissement par le Comité des rapports présentés par le Bureau.

Sont attendus à Libreville les experts :

- ♦ des ministères chargés de la planification, du développement socio-économique, des finances, de la promotion de la femme;
- ♦ du secteur privé, et de la société civile des pays de l'Afrique centrale;
- ♦ des institutions chargées des questions d'intégration régionale et de la coopération sous-régionale dont la CEEAC, la CEMAC, la BEAC, la BDEAC, la COMIFAC, la CICOS, l'ISTA et le Pool Energétique de l'Afrique centrale (PEAC),
- ♦ des Universités et Centres de recherche, et
- ♦ des agences bilatérales et multilatérales d'aide au développement.

### PDCT-AC: validation de l'étude de priorisation

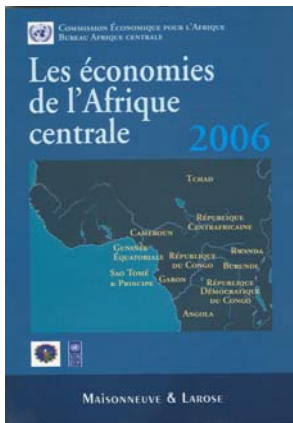
**F**aisant suite aux différentes recommandations de la réunion ad hoc d'experts en travaux publics et transports de la sous-région de mars 2006 à Yaoundé, Cameroun sur l'examen des résultats de l'étude de priorisation des projets du PDCT-AC, à savoir d'une part, la conduite dans les onze Etats de l'Afrique centrale d'une mission de collecte pour l'enrichissement de ladite étude et d'autre part, la finalisation du rapport de priorisation sur la base des données collectées sur le terrain, les experts en transports et travaux publics de l'Afrique Centrale se réuniront de nouveau à Libreville, Gabon du 18 au 19 avril 2007 pour cette fois, valider le rapport sur l'étude de priorisation des projets du PDCT-AC. Par ailleurs, les experts seront informés de (i) l'état d'avancement du Système Géographique d'Information (GIS) appliqué au PDCT-AC, et de la mise en œuvre des activités du SSATP dans les Etat-membres de la

CEEAC.

Outre la validation du rapport sur l'étude de priorisation, les experts devront formuler des propositions d'orientation pour l'accélération de la mise en place du GIS et de la mise en œuvre des activités du SSATP dans les Etat-membres de la CEEAC.

Sont également attendus à Libreville, les représentants du secteur privé, des ONG, les acteurs de l'intégration régionale et de la coopération sous-régionale, notamment la CEEAC, la CEMAC, la BDEAC et la CICOS, ainsi que des partenaires en développement de la sous-région, i.e la BAD, la Banque Mondiale (SSATP), l'Union Africaine, l'Union Européenne, la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Européenne pour l'Investissement (BEI), EXIMBANKCHINA, CHINA DEVELOPMENT BANK et EXIMBANK INDIA.

## PUBLICATIONS



Ce rapport basé sur le thème « Le financement du secteur privé », fait partie de la série des publications du Bureau de la CEA pour l'Afrique Centrale. Le secteur privé en Afrique Centrale connaît un faible niveau de développement en raison entre autres de la difficulté d'accès aux ressources de financement de l'investissement. Ainsi, un fonds sous-régional de garantie des investissements est une des nombreuses pistes à explorer. En plus de l'évolution économique en Afrique Centrale en 2004 - 2005,

cette édition consacre un chapitre au phénomène de la pauvreté en Afrique Centrale pour mieux en saisir les caractéristiques et se penche sur l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique Centrale.



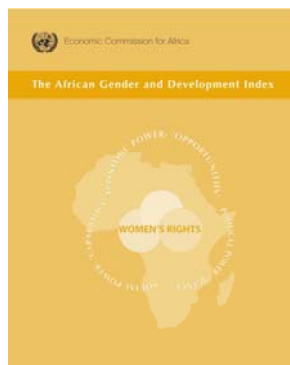
Le Rapport Economique sur l'Afrique 2007, réalisé conjointement par la Commission de l'Union Africaine et la CEA, est l'expression de la volonté commune des deux Institutions d'unir leurs forces et de contribuer aux efforts entrepris dans la bataille pour le développement. Les analyses de ce rapport font le diagnostic de l'économie mondiale et dégagent des

perspectives de développement en Afrique par l'application des réformes structurelles pour diversifier et moderniser l'économie, relever la compétitivité, développer le commerce, accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Il constitue une étude riche qui pourra servir de référence dans la recherche des politiques de développement en Afrique.

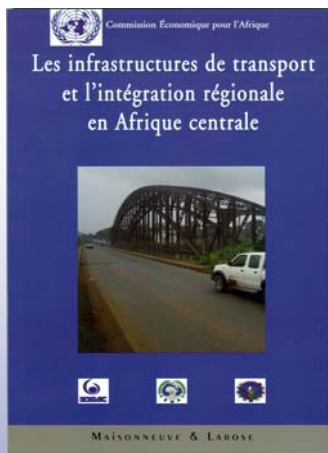


Le rapport intitulé « Deuxième rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique : rationalisation des communautés régionales africaines (ARIA II) », évalue les progrès enregistrés par les communautés économiques régionales africaines dans la mise en œuvre du programme d'intégration régionale en vue de réaliser les objectifs visés dans le Traité d'Abuja établissant la Communauté économique africaine qui, si elle se veut efficace, devra éliminer

toutes les barrières entravant la circulation des personnes, des biens et des services à travers le continent, favorisant ainsi un espace économique unique. Deux recommandations ont été faites dans le rapport, la première portant sur la rationalisation des programmes en vue de se concentrer clairement sur les objectifs, et la seconde propose un renforcement des principales institutions chargées d'accélérer l'intégration régionale en Afrique et de leur donner les ressources techniques, juridiques et financières nécessaires pour atteindre cet important objectif.

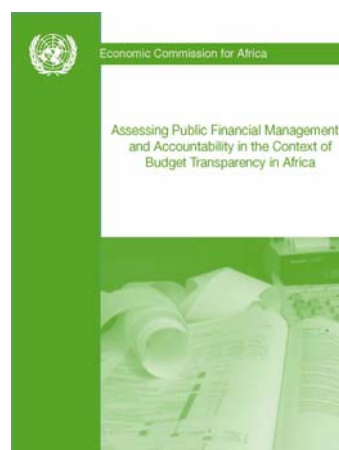


The African Gender and Development Index (AGDI) is a tool that maps the extent of gender inequality in Africa and assesses government performance. It consists of two parts, the quantitative Gender Status Index (GSI) and the qualitative African Women's Progress Scoreboard (AWPS).



Le présent ouvrage souligne les lacunes du système de transport en Afrique centrale. Il s'attarde notamment sur un système routier peu intégré, avec la plus forte proportion des tronçons manquants (47%) de la route transafricaine ; un réseau ferroviaire peu connecté, avec le plus faible potentiel d'intégration de l'Afrique ; un mode de transport aérien en difficulté, malgré l'émergence de compagnies privées; un système de transport par voies d'eau intérieures en baisse

importante ; un mode de transport maritime caractérisé par un cabotage informel, et au plan réglementaire, sur le manque d'harmonisation des règles et procédures gouvernant le domaine des infrastructures de transport.



The policy goal behind the pursuit of fiscal transparency is to ensure that the objectives of fiscal policy, its legal, institutional, and economic framework, policy decisions and their rationale, data and information related to monetary and financial policies, and the terms of agencies' accountability, are provided to the public on an understandable, accessible, and timely basis.

**Publications disponibles en ligne sur <http://www.uneca.org/fr/sro/ac/> et accessibles à la bibliothèque de la CEA/BSR-AC**